PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civile

Metz, le mercredi 25 novembre 2026 à 15h

LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

SUR LE PASSAGE EN VIGILANCE JAUNE « GRAND FROID » POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Prévisions météorologiques

La Moselle est placée par Météo France, en vigilance jaune « pic de froid » à compter du jeudi 26 novembre 2026 à 0 h.

Un épisode sec et froid se met en place en fin de journée, ce mercredi, avec une chute des températures.

Cette nuit les températures minimales seront de -3°C , avec des températures ressenties comprises entre -7 et - 8. Dans la journée de jeudi, les températures ne dépasseront pas les 3°C pour un ressenti compris entre 0 et -3. Dans la nuit de jeudi à vendredi, les températures oscilleront entre -4 et -5°C pour un ressenti de -8. Il en sera de même pour la nuit de vendredi à samedi.

Les services de l'État et les opérateurs chargés de la veille sociale et de l'hébergement sont mobilisés et renforcent leurs dispositifs en faveur des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes sans-abri (ouverture des haltes de nuit à Metz et Florange, élargissement des heures d'ouverture de certains accueils de jours en Moselle Est).

La Moselle est également placée en vigilance jaune en raison d'un risque neige/verglas lié à un regel des sols, du mercredi 25 novembre 2026, 22 h au jeudi 26 novembre 2026, 10 h.

Impacts

Les vagues de froid peuvent mettre en danger les personnes fragiles ou isolées notamment :

- les personnes âgées ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes, etc. ;
- les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés) ;

- les personnes qui travaillent en extérieur ou dans un local, ouvert ou non, s'exposant à des températures froides ou utilisant un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle dans des conditions de verglas ou de neige.

La préfecture vous demande

- d'éviter les expositions prolongées au froid et au vent, d'éviter les sorties le soir et la nuit ;
- de vous protéger des courants d'air et des chocs thermiques brusques ;
- de vous habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, de vous couvrir la tête et les mains, de ne pas garder de vêtements humides ;
- de vous alimenter convenablement et de prendre une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée ;
- de faire attention aux moyens utilisés pour vous chauffer (les chauffages d'appoint ne doivent pas être utilisés en continu), de ne pas boucher les entrées d'air de votre logement ;
- d'aérer votre logement quelques minutes, mêmes en hiver ;
- si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, de contacter le « 115 ».

- si vous devez prendre la route, de vous informer de l'état des routes ; et d'adapter la vitesse de votre véhicule à l'état de la chaussée et de respecter scrupuleusement les distances de sécurité ;

Pour plus de renseignements

- www.meteo.fr
- www.sante.gouv.fr
- www.santepubliquefrance.fr